



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11

Etaients présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle, HUREL Noël, CARRION Adèle (donne procuration à Angéline APPRIEUX),

Date de la convocation : 19 février 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif communal 2015

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	447 416.68 €	538 799.60 €
Investissement	335 160,45 €	534 739.22 €

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité des membres présents, 11 voix, le compte administratif du budget communal 2015.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 février 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

